

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

21 septembre 2011

Bienvenue à tous les clichois



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

Un rapide historique des péripéties du dossier (*)
du chauffage urbain à Clichy :

- Annick LAUZERAY, Présidente du CDCC,

(*) la Presse a souvent employé le mot « scandale »



Les principales revendications du CDCC :
ce sont celles des clichois, utilisateurs directs du chauffage urbain ou contribuables

Elles portent sur :

- **Le tarif actuel**, l'un des plus chers de France et sur sa remise à un niveau normal,
- La transparence de la facturation,
- Les trop-perçus par la SDCC, depuis plus de 20 ans, et leurs remboursements,
- La maintenance effective des infrastructures,
- La participation concrète aux choix futurs.

Par Michel Cabasset, trésorier du CDCC.



Le CDCC a pour but une action collective,

Merci de fournir vos coordonnées, nous vous ferons parvenir le dossier par courriel

MAIS, nous pouvons mettre à disposition – en

particulier pour les copropriétaires – un

dossier concret concernant :

- le fonctionnement général du réseau de distribution,

- les ratios principaux de consommation et de coûts,

- les actions de relevé des consommations chauffage et ECS,

- la nécessité de prendre le temps de faire le bon choix : **tarif optionnel ou tarif résidentiel**,

- et surtout les calculs permettant de déterminer un des éléments les plus importants dans le montant de votre facture annuelle :

la puissance maximale souscrite,

CHAUFFAGE URBAIN - CLICHY			
Chauffage urbain - Clichy -			
Coûts R1 R2			
CALCULS DE BASE : R1 ET R2			
27/janv/11	Résidence Rés1 \$81 328	Résidence Rés2 \$81 132A	Résidence M \$81 54
Option territoriale	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Période du :	01/10/08 30/09/09	01/10/09 30/09/10	01/10/09 30/09/10
Chauffage et ECS	Ch + ECS	Ch + ECS	Ch + ECS
R1 (consommation)			
Consommation	92 456 kWh	191 446 kWh	443 014 kWh
Prix unitaire TTC	90,1953 €	89,3037 €	85,5485 €
Montant R1 (R1.1 + R1.2)	8 365,12 €	17 285,57 €	15 150,98 €
R2 (absorption)			
Subdivisions de R2	R2.1 + R2.2	R2.1 + R2.2	R2.1
Puissance souscrite	95 kW	197 kW	232 kW
R2 Prix unitaire TTC du kW	25,701 €	25,701 €	22,233 €
Montant total R2	2 445,45 €	5 995,13 €	4 765,90 €
TOTAL R1+R2	10 809,57 €	22 280,70 €	40 919,89 €
Prix moyen kWh (R1+R2)	105,52 €	100,58 €	95,58 €
Prix moyen kWh (R1)	105,52 €	100,58 €	95,58 €
Autres critères 2009 avec prises en compte R2.2			
Prix moyen kWh (R1+R2)			
(111 488 – 97 766) / 97 766 = 14,4 % soit 14,11 197,37 = 6,5 % 14,4 % / 193,446 kWh = 2 700 €			
La résidence Rés. 2, a un prix moyen du kWh de 15% supérieur à celui de la Rés. M. Ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 2700 € sur 2009.			
Pour mémoire, les taux R1 et R2 sont bien identiques pour Rés2 et Rés M. (après correction du R2.2)			



Pour mémoire, les taux R1 et R2 sont bien identiques pour Rés2 et Rés M.
(après correction du R2.2)

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



CDCC Juin 2011

RAPPEL

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clignancourt

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent : des détournements de procédures lors des conseils municipaux, des signatures non autorisées, etc.

- CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »

II - La CRC et GDF SUEZ : pratiques, contrats, charges !

La CRC :

- conteste certaines pratiques financières, et autres,
- entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

Conclusions :

- Les « problèmes » soulevés par la Chambre régionale des comptes sont tels que pour les deux parties le « **grand déballage** » serait une catastrophe !

- Ils ont tout intérêt à trouver ensemble une solution,
- Ils ne veulent surtout pas que les clichois mettent le nez dans leurs affaires.



Avez-vous des questions ?



La mairie - Mars 2011

Les messages de la mairie en mars 2011 : le tarif à venir

La réunion du 31 mars 2011, en mairie, parlait de :

- « 30% de baisse des tarifs à venir », par réduction *autoritaire* (*de la part de la mairie*) des charges prises en compte dans la tarification de la chaleur.



Les messages de la mairie en mars 2011 : **les trop-perçus**

La réunion du 31 mars 2011, en mairie, parlait de :

- « de 30% » de charges de chauffage qui doivent être récupérées depuis 1991.



CDCC Juin 2011

Le coût du chauffage est tel que les clicois ne peuvent accepter les **diktats** – élaborés entre amis – **de GDF SUEZ et de la mairie...**



Expression utilisée le
31 mars au soir !

Juillet - août 2011

...et pourtant c'est ce qu'ils ont essayé de faire lors de la table ronde du 28/06/11 et du conseil municipal du 30 août



Petit rappel préalable

Juillet - août 2011

ce sont de gros menteurs, nous avons lu le courrier adressé à M. le Curé !

Nouvelles tensions sur le chauffage urbain

Le temps est toujours à l'orage entre les usagers du chauffage urbain de Clichy et la mairie. En guerre contre des tarifs prohibitifs, le Collectif de défense des usagers doit adresser ce matin une lettre à Gilles Catoire, le maire PS de la ville. Objectif, lui rappeler sa promesse d'organiser une vaste table ronde réunissant les habitants, des responsables communaux et de la Société de distribution de chaleur de Clichy — la SDCC, une filiale de GDF-Suez. Depuis des années, la facture est en moyenne supérieure de 30 % à ce qu'elle est ailleurs. Le comité des usagers accuse aussi la municipalité de l'avoir empêché de tenir une réunion publique en leur refusant l'accès à une salle. « C'est faux, réplique-t-on en mairie. Il s'agissait d'une salle paroissiale. Nous ignorons ce qui s'est passé mais une chose est sûre, nous ne sommes pas intervenus. » Quant à la table ronde tant attendue, elle devrait, dixit l'entourage de Gilles Catoire, se tenir avant les vacances d'été.

CDCC

Partisan du 01 06 11



Petit rappel préalable

Juillet - août 2011

CLICHY

Nouvelles tensions sur le chauffage urbain

Le temps est toujours à l'orage entre les usagers du chauffage urbain de Clichy et la mairie. En guerre contre des tarifs prohibitifs, le Collectif de défense des usagers doit adresser ce matin une lettre à Gilles Catoire, le maire PS de la ville. Objectif, lui rappeler sa promesse d'organiser une vaste table ronde réunissant les habitants, des responsables communaux et de la société de distribution de chaleur de Clichy — la SDCC, une filiale de GDF-Suez. Depuis des années, la facture est en moyenne supérieure de 20 % à celle de Paris.

Objectif, lui rappeler **sa promesse** d'organiser **une vaste table ronde** réunissant **les habitants**, des responsables communaux, et la Société de distribution de chaleur de Clichy...

attendue, elle devrait, dixit l'entourage de Gilles Catoire, se tenir avant les vacances d'été.

Partisan du 01 06 11



Juin 2011

...et pourtant c'est ce qu'ils ont essayé de faire lors de la table ronde du 28/06/11 et du conseil municipal du 30 août

Objectif, lui rappeler sa promesse d'organiser une vaste table ronde réunissant les habitants, des responsables communaux, et la Société de distribution de chaleur de Clichy...



Heureusement la CSF, représentée par Mme Crémieux, et le CDCC, par Mme Lauzeray, étaient présents.



La table ronde



28 juin 2011



GDF SUEZ



Arrivee 0656
Entree
Enregistre
055700-05
Notti A
Elias (Burke
Motil G
Maurice Laine
Notti C
Den

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP 300
92 112 Clichy la Garenne

Paris la Défense, le vendredi 15 avril 2011

Le monde reel



« il nous semble plus pertinent dans un premier temps de rechercher un accord formalisé entre la Ville et la SDCC. Et dans un second temps d'en détailler les modalités auprès des usagers. »



James T. Tolson
Administrator
GENERAL
ADMINISTRATIVE

Ci-dessous, nous détaillons les principales mesures mises en place par la Ville de Paris pour répondre à ces préoccupations et améliorer l'accessibilité et la sécurité des usagers.

Il est donc sage de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mon

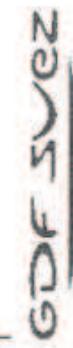
Réf : Votre courrier du 05.04.2011

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

La table ronde



28 juin 2011



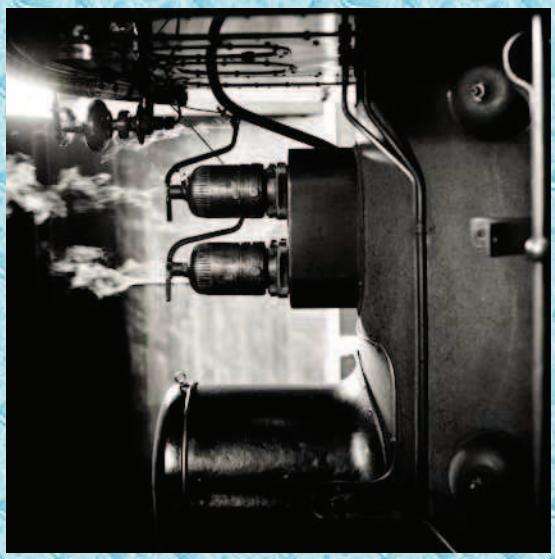
Sous la pression des clichéS,

le Maire et la SDCC ont fini par accepter, bon gré malgré, la « table ronde » servant, dans leur esprit, à « détailler les modalités auprès des usagers .. d'un accord formalisé entre la Ville et la SDCC »

détailler les modalités auprès des usagers

transmission de mes salutations distinguées.

Le but unique : faire baisser la pression



Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils ont admis, lors de ladite table ronde :

- l'existence de tarifs trop élevés,
- des puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.
- des indemnités à l'OP HLM



La table ronde



28 juin 2011



GDF Suez

Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils
ont admis, lors de ladite table ronde : **1**
• l'existence de tarifs trop élevés,
• des puissances souscrites surdimensionnées,
• une pratique antidémocratique du dossier.

2

Preuve des abus , du délégitaire,dénoncés par la CRC !

17% de baisse des tarifs [qui deviendront **20%** après un simulacre de négociations] **par réajustement des charges d'exploitation et allégement des frais généraux**

2

Puissances souscrites contestées, sans succès, par de nombreuses copropriétés depuis des années.

3

Me Mabile, avocat de la Ville et de l'OPH : « **de manière à garantir une gouvernance plus transparente... »** [joli euphémisme] !
La persévérance des clichois a fini par payer.



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clignancourt

La table ronde



28 juin 2011



Mais ne nions pas notre satisfaction, ils ont admis, lors de ladite table ronde :

- l'existence de tarifs trop élevés,
- de puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.

4

• des indemnités à l'OP HLM

4

BRAVO pour les locataires de Clichy Habitat (l'indemnité annoncée pour 1,5 million lors de la table ronde s'est transformée en 2 millions).

L'Office demandait 27,750 millions ! Il a obtenu 7% de sa demande.

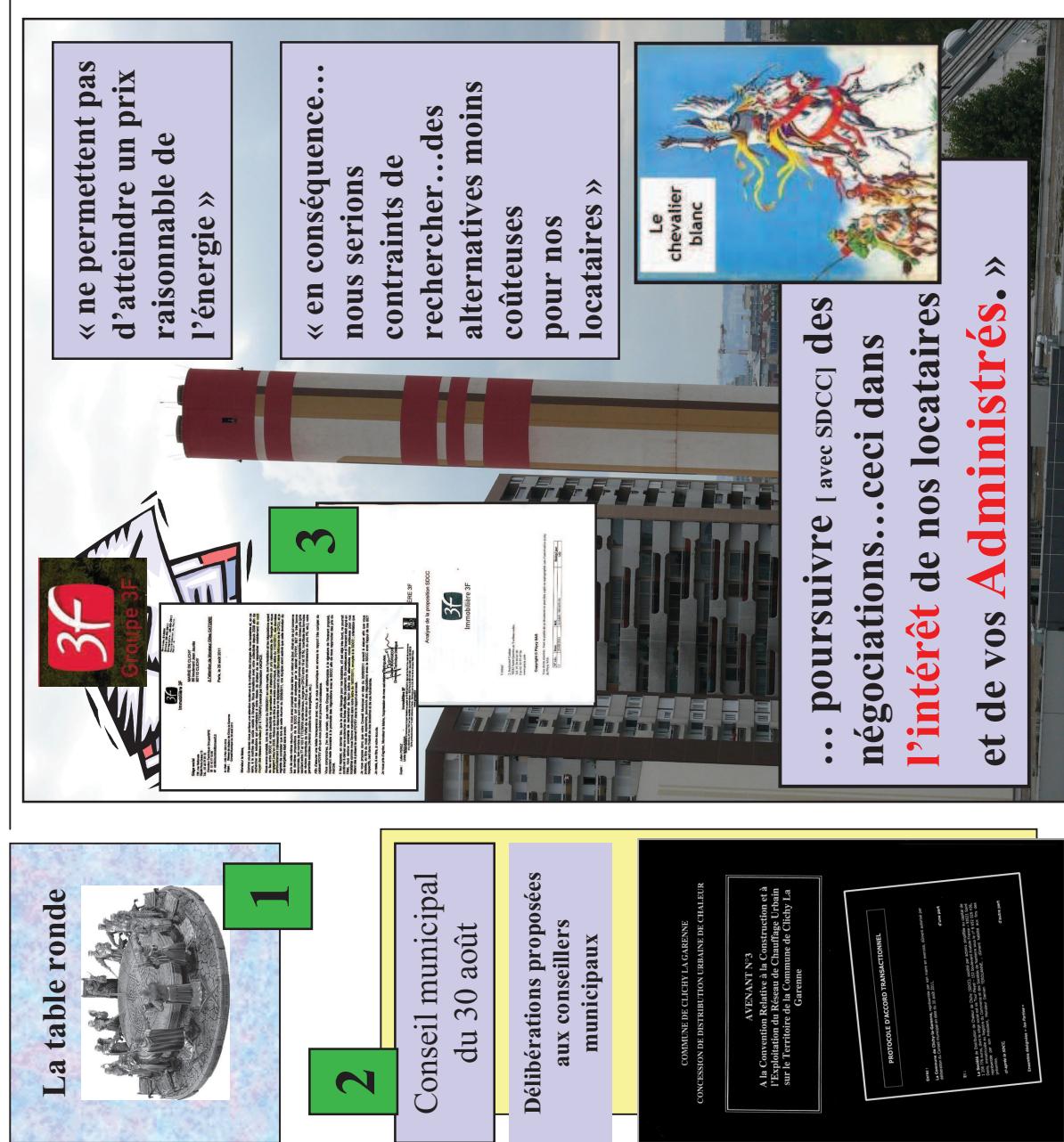
Pour les autres bailleurs & copropriétaires, ce ne sont que des **CLICHOIS** DE **SECONDE ZONE**, qui ne méritent ni l'attention ni la défense de la mairie.
Ils ont droit à 0,0 million d'€ sur les trop-perçus de la SDCC, depuis 20 ans.



Avez-vous des questions ?



30 août 2011



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011

PÖYRY

Le rapport et le courrier qui démontrent :

Le rapports et la Mairie / SDCC
Les connivences Mairies / SDCC

- Les « anomalies » de la convention
- Les « avenants et des prévisibles tarifs
- Les dérives et des tarifs proposés...



3f



Immobilière 3F

LE RAPPORT PÖYRY

...et le mépris total des intérêts financiers !

Il est interdit de copier ou de reproduire sans l'autorisation écrite

Ref.	Date	Reçu par
1	23.08.2011	11-03679 / 081455-30

M6



Le rapport et le courrier qui démontrent :

Le rapport Mairie / SDCC

• Les connivences



30 août 2011

EXAMPLE

Courrier i3f : « je vous avais communiqué ... des données particulièrement intéressantes et rassurantes sur le projet Biomasse Métropole de la CPCU, et je regrette de constater ... que vos équipes aient estimé que cette évolution du mix énergétique était sans avenir ».

Rapport Pöyry : « En vérité, il faut conclure que SDCC ne trouverait pas d'intérêt à cette solution. [En effet,] si son contrat n'était pas prolongé, elle aurait mauvaise grâce à appliquer une baisse tarifaire sur les dernières années du contrat ».

Le cabinet Pöyry a très bien compris que les seuls intérêts, en jeu, sont ceux de la SDCC et de la mairie.



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

**Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les « anomalies » de la convention
avenants**

30 août 2011

EXEMPLES

La mairie lance les clichinois dans l'aventure de contrats mal ficelés :

- Chaufferie bois : pas de garantie quant au niveau de fourniture en énergie renouvelable (EnR) par la CPCU,
- Pas de garantie quant à la fin de concession CPCU / SDCC (2035)
- Marge générale très faible / 50 % minimum d'EnR
- Risque en cas d'hiver rigoureux.



**LE RISQUE ? >>> LA PERTE DE LA TVA
A 5,5% SUR LE R2 : SURCOUT 9%**



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

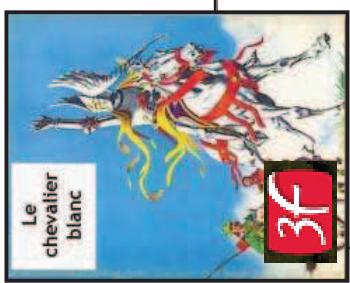
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011

EXEMPLES

Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les « anomalies » de la convention et des
avenants



La mairie se lance dans une **prolongation de la concession dont la validité juridique n'est pas assurée**:

- Rapport Pöyry : « L’investissement semble faible pour justifier d’une prolongation ... de vingt ans, la faisabilité juridique de cet avenant « Grenelle » n’est donc pas évidente ».
- Me Mabile, l’avocat de la mairie, se pose lui aussi (Presse juridique) la question de la réaction des tribunaux, en cas de contestation quant à la prolongation sans appel d’offre !

- Pas de problème, on est là pour prendre des risques.

LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? UN NOUVEL IMBROGLIO JURIDIQUE (ET DES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ?)



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



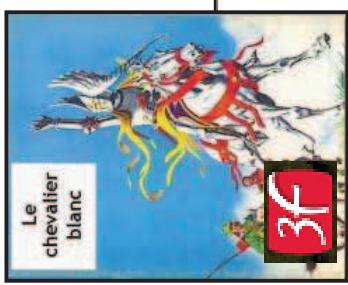
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011

EN VRAC

Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les « anomalies » de la convention
avenants



- Risque sur la subvention ADEMIE : « risque supplémentaire que le dossier soit recalé »,
- La remise en état du réseau et les 13 à 17% de perte de chaleur dénoncés par la CRC ? Oubliée.
- Le niveau des biens de retour en fin de concession ? On verra cela en fin de nouvelle concession.
- Les frais de gestion et d'assistance technique trop élevés pour la CRC ? On va pas « négocier ». Etc.

- Pas de problème. Ce sont des détails. On en reparle dans 20 ans.

LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? C'EST QU'ILS EN REPRENNENT POUR 20 ANS.



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011

EN VRAC

et le mépris total des intérêts financiers des clichois !

TARIFICATION R1 (consommation de vapeur) :

- Pas de garantie sur les différentes sources d'énergie : dérives des coûts préservant les intérêts de la SDCC et non ceux des PAYEURS
- Tarif Gaz avec risque de conflit d'intérêt, le fournisseur annoncé étant une filiale de GDF SUEZ. Conflit déjà dénoncé par la CRC !
- Énergie Bois : pas d'engagement sur la formule de révision durant la DSP.

TARIFICATION R21 (charges d'exploitation) :

- Augmentation disproportionnée / investissement chaufferie bois
- Charge « Convention d'exploitation (590 K€) non expliquée ni justifiée
- En cas de subventions, pas de répercussion aux clichois de la diminution des charges financières liées à l'investissement.

TARIFICATION R22 (investissements) : « S'agissant du remboursement d'un investissement initial, ce terme devrait être fixe et non révisable. »



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

30 août 2011

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clignancourt

POINT ACQUIS, SUITE A LA TABLE RONDE DU 28/06/11

Suite aux actions des cléchots, les avances ci-après ont été acceptées par la SDCC lors de la table ronde à laquelle a participé le C.D.C.C.

- Baisse des tarifs d'octobre 2011 de 20% sur ceux d'avril 2011.
- Adjustment des puissances souscrites.
- Versement de 2 millions d'euros au bénéfice de l'OP HLM.
- Création d'une commission de suivi de la concession.

POINTS A AMELIORER

- Les tarifs : les utilisateurs cléchots doivent bénéficier du prix moyen payé par les autres utilisateurs français donc une baisse de 40% sur le tarif d'avril 2011 soit un prix de 65€ TTC par Mwh. Et non les 90,60€ TTC annoncé pour octobre 2011.
- Les puissances souscrites : le tableau fourni par la SDCC montre globalement une baisse inférieure à 1% ! La reconnaissance de l'existence de ces surpuissances payées depuis des années, en particulier par les copropriétaires, ne doit pas se traduire par un nouveau décret de la SDCC et de la mairie. Il doit y avoir une vraie renonciation totale sur un mode de calcul documenté.

TABLES

ÉCRUS DEPUIS 20 ANS

de la réunion publique du 30/06/2011 sur les régressions de 30% sur les

M. ne me parle pas de

autres de

ES :

l que

de 30

de la

abinet

Analyse de la proposition SDCC

Immobilier 3F

3f

Le chevalier blanc

la non répercussion de la diminution des frais financiers « constitue un risque supplémentaire que le dossier soit réclamé » (Rapport). En gros, l'ADEME n'entretrait pas que son agent elle dans le poche de la SDCC et non dans celle des cléchots.

LA DECISION FINALE DOIT SE TRADUIRE PAR UN REFERENDUM INITIAUTIF LOCAL qui, seul, permettra aux utilisateurs, les PAYEURS, de faire leur choix que l'on peut pas faire à leur place.

LES FAUTEURS PERSISTANTS DE COÛTS :

- Le taux de partie de chauffeur - dénoncé par la CRC - de 13 à 17% est inadmissible, il se répercute obligatoirement dans le prix payé. Rien n'est dit dans les accords proposés.

- Crédit clients (fin 2009) : équivalent de 6 mois de chiffre d'affaires TTC. A qui profite ce laxisme ? Pas aux clients qui paient des avances.

- Frais de gestion et d'assistance technique : contestés, quant à leur montant par la CRC, ils ne sont toujours pas justifiés.

116 rue Marre 92110 Clignancourt – C.D.C.C. – cdcc.92clignancourt@gmail.fr

Miss à la disposition des experts indépendants,

• Du accès aux mêmes dossiers que la mairie.

• D'une représentation éuelle et proportionnelle à la commission de suivi de la concession.

LA DECISION FINALE DOIT SE TRADUIRE PAR UN REFERENDUM INITIAUTIF LOCAL qui, seul, permettra aux utilisateurs, les PAYEURS, de faire leur choix que l'on peut pas faire à leur place.

un recto-verso de synthèse.

(un document plus complet de 4 pages a été transmis à M. Le Maire).



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



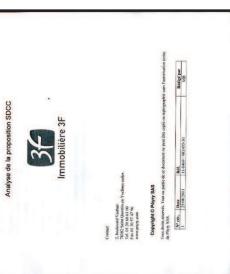
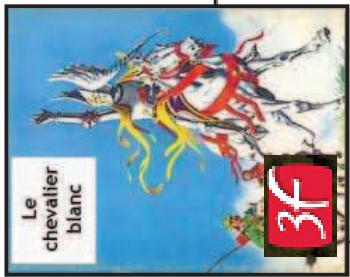
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clignancourt

30 août 2011



« ...afin de rechercher des solutions qui permettraient à votre réseau de chaleur de se rapprocher notamment du coût moyen des réseaux de chaleur (61€ TTC / MWh) avancé par l'Association AMORCE »

... poursuivre [avec SDCC] des négociations...ceci dans l'intérêt de nos locataires et de vos Administrés. »



CE QUE NOUS VOULONS



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



Avez-vous des questions ?





21 septembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

1 | 65€ MWh – Un prix raisonnnable

Les utilisateurs du chauffage urbain clicois doivent bénéficier du **PIRIX MOYEN** payé par les autres utilisateurs français de réseaux.

Ils demandent donc une **BAISSE DE 40%**

soit un prix de 65€ TTC par MWh et non les 90.60€ TTC annoncés pour octobre 2011.



En attendant, ils prennent acte des **20% de baisse d'octobre 2011** liés à des **« réajustement des charges d'exploitation et allégement des frais généraux »** et non à la générosité de GDF SUEZ.

Cela correspondra à une économie de 543€ / an (valeur avril 2011)





21 septembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

2

Une vraie négociation sur les puissances souscrites et non un diktat édicté - entre amis - par la mairie et de la SDCC

• Ce que l'on propose aux clichois – à grand renfort de communication – c'est une baisse globale inférieure à 1% ! Ridicule.

• La table ronde a admis le réajustement des puissances souscrites. Les demandes récurrentes des clichois, en particulier des copropriétaires, sont enfin admises.

• **Cette reconnaissance doit se traduire normalement, comme dans toute relation contractuelle, par une RENEGOCIATION ENTRE LES DEUX SIGNATAIRES et non par un diktat préparé, en connivence, par la mairie et la SDCC.**

Se pose, de plus la question des trop-perçus, en toute connaissance de cause (*), par la SDCC, liés à ces surpuissances abusives et cela depuis des années.

(*) La SDCC a toujours refusé, sauf exception, de tenir compte du ratio « classique » des heures d'équivalence à pleine puissance. Ce ratio, disponible dans le rapport Schaeffer réalisé pour le compte de la mairie, montre sans contestation les

INEGALITES DE TRAITEMENT ENTRE CLICHOIS.

Remarque : l'immeuble où habite M. le Maire est fort bien traité, puisque ayant l'un des meilleurs ratios de la ville !





CE QUE NOUS VOULONS

21 septembre 2011

3 | La garantie d'une évolution maîtrisée des tarifs

Le rapport Pöyry, comme nous l'avons vu, pointe du doigt les risques inévitables liés aux nouveaux modes de calcul des barèmes proposés par la mairie et la SDCC,

Si nous acceptons le miroir aux alouettes qui nous est présenté par la mairie et la SDCC, nous pouvons déjà prévoir le texte du prochain rapport de la CRC, concernant le chauffage urbain à Clichy.

Chambre régionale des comptes - page 24/54 : « Un élément a sans doute favorisé cette apparente passivité de la commune concédante : la plupart de ces avenants (surtout 1988, 1991 et 1999) s'accompagnaient, sur l'instant, d'une diminution immédiate et nominale des tarifs unitaires. Cet affichage de baisse, transitoire, **masquait les augmentations ultérieures liées à la logique interne du système d'indexation.** Au final, un abonné très attentif pourra donc constater qu'avec ce système d'indexation mensuelle du prix unitaire des quatre termes, sur une multitude de critères, **sa facture peut augmenter chaque mois...** »





21 septembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

4 | Le remboursement des trop-perçus depuis 20 ans

Les messages de la mairie en mars 2011 : **les trop-perçus**

La réunion du 31mars 2011, en mairie – devant plus de cent personnes - , parlait :
« de 30% » de charges de chauffage qui doivent être récupérées depuis 1991.

La même mairie – en août - après « négociations » – nous propose d’accepter :

- 2 millions d'€ pour l'OP HLM - contre 27,750 millions réclamés devant la justice,
- 0 million d'euro pour tous les autres clichois, clichois de seconde zone, mais PAYEURS.

C'EST NON !



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier — — —



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



PAYER
CLICHOIS

CE QUE NOUS VOULONS

21 septembre 2011

5 En cas de non acceptation de nos demandes, le maintien des procédures en cours

Les procédures engagées par l'OP HLM et la Ville doivent être maintenues, tant que les clichois n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs demandes justifiées.

Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



PAYER
CLICHOIS

**SANS ACCORD PREALABLE
DES PAYEURS, C'EST NON !**

5 En cas de non acceptation de nos demandes, le maintien des procédures en cours

Les procédures engagées par l'OP HLM et la Ville doivent être maintenues, tant que les clichois n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs demandes justifiées.

CDCC Juin 2011

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent : des détournements de procédures lors des conseils municipaux, des signatures non autorisées, etc.

- CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avanants »

II - La CRC et GDF SUEZ : pratiques, contrats, charges !

La CRC :

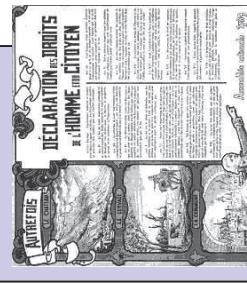
- conteste certaines pratiques financières, et autres,
- entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux nommés de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- renet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.



21 septembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS



6 Une vraie commission de suivi de la concession. Pas un nouveau simulacre.

CELA VEUT DIRE :

- une **présidence indépendante**, choisie par les membres de la commission et exclusive du maire – à l'origine de la dégradation de la situation actuelle et du détestable projet proposé,
- une **représentation proportionnelle** à l'importance des différents groupes d'utilisateurs du chauffage urbain. La proposition annoncée le 30 août est totalement déconnectée des réalités locales,
- un mode de **fonctionnement et des prérogatives** clairement définis,
- la sélection par **élection des candidats** - issus et présentés par les différents acteurs concernés (procédure identique à celle des comités de pilotage).

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CIToyEN DE 1789

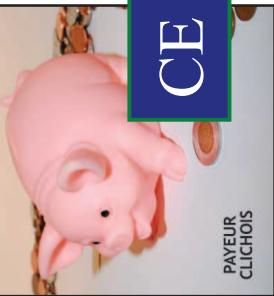
Article XIV - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article XV - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.



Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de supporter ses PROPRES FACTURES.

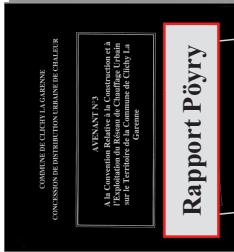
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



21 septembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

PAYER
CLICHOIS



Rapport Pöyry

7 Une commission soutenue par des experts indépendants.

Les choix :

- technologiques
- économiques
- financiers
- écologiques
- etc.

ne peuvent dépendre des parties intéressées à orienter le dossier dans le sens qui les arrange.

La commission doit être soutenue - chaque fois que nécessaire - par des **EXPERTS INDEPENDANTS**

... poursuivre [avec SDCC] des négociations...ceci dans l'intérêt de nos locataires et de vos Administrés. »



Cette récente situation où, sans une assistance extérieure, les clichois auraient dû accepter les diktats de la SDCC et de la mairie est inadmissible.



Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



CE QUE NOUS VOULONS

PAYER
CLICHOIS

21 septembre 2011

COLLECTIF

LE REFERENDUM LOCAL

Le référendum local

Dans quel cas est-il organisé ?

7

Un processus démocratique – préalable obligatoire aux décisions à venir.

L'organisation de la consultation est demandée

- Soit par le maire
- Soit par au moins un tiers des membres du conseil municipal (communes de 3 500

Ceux qui payent tous les mois les factures de chauffage urbain doivent disposer de manière souveraine des choix à venir dans ce dossier où ils sont les seuls **PAYEURS**.

Inscrits de la ou des communes concernées.

Elle doit concerner une opération d'aménagement entrant dans les compétences de

Nous demandons de prévoir, dès à présent, l'utilisation telle que décrite sur le site internet de la ville, du **REFERENDUM LOCAL** et cela avant toute conclusion dans le dossier du chauffage urbain.

L'organisation du scrutin

Le maire ou le président de l'établissement public doit convoquer les électeurs par arrêté au moins trois semaines avant la date du scrutin.
Un dossier d'information doit être mis à la disposition du public au moins 15 jours avant le scrutin.
Le vote s'effectue par bulletins portant les mentions "oui" ou "non".

Cette demande concerne aussi bien :

- les tarifs,
- le remboursement des trop-perçus par la SDCC,
- la poursuite ou non de la concession avec le délégataire actuel,
- les choix de solutions technologiques,
- l'arrêt ou pas des procédures judiciaires,
- et toute décision qui engage les PAYEURS du chauffage urbain clichois.

